

Quelle réforme pour les régimes spéciaux ?

Mettre fin aux avantages des salariés de la RATP ou d'EDF pourrait prendre du temps, et forcer à octroyer de coûteuses concessions.

Cette fois-ci sera-t-elle la bonne ? Emmanuel Macron l'a répété durant la campagne électorale : s'il n'a pas réussi à les fonder dans un système universel, désormais abandonné, il compte toujours mettre fin aux régimes spéciaux de retraite, en vigueur à la RATP, à EDF ou à la Banque de France. Mais parions qu'il épargnera les plus petits d'entre eux. «Les danseurs de l'Opéra, qui cessent tôt leur carrière, méritent un traitement particulier», concède Erwann Tison, directeur des études de l'Institut Sapiens. Et il ne changera rien, par ailleurs, au financement de la retraite des fonctionnaires. Pourtant, selon une estimation anonyme, parue dans la revue «Commentaire», ces régimes coûteraient 30 milliards d'euros par an, car l'Etat surcotise pour équilibrer les comptes, à hauteur de 74,3% du salaire pour les fonctionnaires civils, et de 30,6% dans les collectivités locales et les hôpitaux, contre 16,4% pour les employeurs du privé. Pour le reste, trois scénarios de réforme se dessinent, ici décryptés.

● Une refonte à minima

Et si le gouvernement se concentrait sur la réforme du régime du privé, en laissant tomber sa promesse sur les régimes spéciaux ? Un chantier à lui seul explosif, qui se cumulerait avec une réforme en cours, commencée par Marisol Touraine, qui prévoit un allongement à 43 ans de la durée de cotisation. Cette reculade aurait pour avantage d'éviter tout blocage à la RATP, ou dans les industries du gaz et de l'électricité. «Cette perspective semble cependant peu probable, parce qu'elle provoquerait un sentiment d'injustice chez les autres actifs», parie Thierry Legrand-Browaëys, auteur de «Réformer les retraites, une crispation

française» (Ed. L'Harmattan). Et cela n'empêcherait pas une négociation à minima. «Si les Français doivent travailler deux ou trois ans de plus, il serait logique que ces régimes connaissent, dans les mêmes proportions, un recul de leur borne d'âge», note François Ecalte, président de Fipeco. Ce qui conduirait les sédentaires de la RATP ou les actifs d'EDF à ne pouvoir partir qu'à 59 ou 60 ans, au lieu des 57 ans prochainement en vigueur (lire notre tableau). Cet allongement serait progressif : le précédent recul, de deux ans, adopté en 2010 suite à la réforme Sarkozy, n'a en effet débuté qu'en 2017, et s'étalera jusqu'en... 2024 ! Le mode de calcul du montant de pension, à partir des salaires des six derniers mois, devrait rester inchangé. Une règle plus avantageuse que celle du privé, où les salaires passés sont actualisés selon l'inflation, pour faire la moyenne des 25 meilleures années. Ce qui, lorsque la hausse des prix augmente moins vite que les revenus du travail, conduit à un décrochage progressif des pensions du privé.

● Un basculement rapide dans le régime général

C'est le scénario le plus efficace économiquement. Même en accordant une longue transition aux salariés proches de la fin de carrière, pour qu'ils conservent le bénéfice des anciennes conditions, aligner l'âge de départ des régimes spéciaux sur celui du privé permettrait à terme d'économiser près de 9 milliards d'euros par an, selon la Cour des comptes. La réforme redistribuerait les cartes : selon Fipeco, si les règles du privé s'appliquaient au calcul du montant des pensions publiques, la moitié des fonctionnaires y gagnerait, tandis que l'autre moitié y perdrait, parfois à hauteur de 15% ! « Quel politique prendrait le risque d'un conflit social long ? D'autant que le "quoi qu'il en coûte" laisse penser que les milliards peuvent encore couler à flots », tempère

François Ecalte. «Les réactions seraient dures si on nous impose un tel scénario», complète Arole Lamasse, de l'Unsa. Nul doute qu'il faudrait, alors, concéder de grosses concessions. «Une indemnité pourrait être octroyée aux salariés en poste, selon leur âge», confirme Erwann Tison. Quant aux discussions prévoyant la pénibilité, elles pourraient aboutir à la fixation d'âges dérogatoires. La réforme ressemblerait à celle engagée par Nicolas Sarkozy en 2008, qui visait à aligner la durée de cotisation de ces régimes sur celle du privé, de 41 ans à l'époque. Pour faire passer la pilule, il avait fallu lâcher du sucre, créant des échelons d'ancienneté supplémentaires, ou en intégrant des primes au calcul de la pension. Pour un surcoût évalué, au final, à 800 millions d'euros par an.

● L'application de la «clause du grand-père»

C'est le scénario évoqué à demi-mot par les équipes d'Emmanuel Macron, et qui est le plus probable. Il s'agirait de limiter la réforme sur celle engagée à la RATP, qui voit les nouveaux embauchés passer au régime général du privé, tandis que les salariés en poste avant fin 2019 restent toujours du régime spécial. « Cette solution impose de faire cohabiter deux systèmes, ce qui peut susciter un climat de défiance dans les entreprises concernées », commente Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT. C'est aussi celle qui mettrait le plus de temps à dégager des économies, l'ancien système survivant, en phase de cotisation pendant au moins 43 ans. « D'autant qu'il faut pour réformer, il faudra là aussi payer », affirme Erwann Tison. Des concessions sous forme de hausses de salaire, d'ancienneté ou de prise en compte de la pénibilité pourraient être adoptées. Gare enfin aux effets pervers, avec la perte d'attractivité dont souffriraient certains métiers peu rémunérés, comme à la RATP.

SYLVAIN DESHA